

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	1 / 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial 50 607 - AERO RETARDER  
du produit retardateur de séchage  
Numéro d'enregistrement REACH  
---  
UFI ---

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale  
Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés  
---

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Strasse 2  
D-40699 Erkrath  
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0  
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de  
  
Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30  
tel. +49 (0) 211-2509-474  
sdb@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Appel d'urgence Berlin**  
**+49 30-30686700**  
**(24/7 counseling en allemand et en anglais)**

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette

Mention ---  
d'avertissement

Mentions de danger  
sans marquage distinctif

Conseils de prudence  
---

Texte pour l'étiquetage (CLP)  
---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	2 / 9

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.1 Substances

##### Spécification chimique

Eau	
Additif	
Alcool	
Numéro CAS	---
EINECS / ELINCS / NLP	---
Numéro d'identification UE	---
Numéro d'enregistrement REACH	---
Code DG-EA (Hazchem)	---
Numéro CI	---

#### 3.2 Mélanges

##### Substance 1

ethanol: 1,0 - 3,0 %  
CAS: 64-17-5  
REACH: 01-2119457610-43-XXXX  
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225

##### Indications complémentaires

---

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	3 / 9

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **5.3 Conseils aux pompiers**

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser une protection respiratoire adéquate

#### **Indications complémentaires**

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une introduction dans l'environnement.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

#### **Indications complémentaires**

---

### **6.4 Référence à d'autres sections**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions de manipulation**

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

#### **Protection contre l'incendie et les explosions**

Aucune mesure particulière n'est requise.

---

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de stockage et de conditionnement**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

---

#### **Classe de stockage**

---

#### **Indications diverses**

Protéger du gel et des radiations solaires.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### **8.1 Paramètres de contrôle**

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m <sup>3</sup>	-
DEU	WEL	380,000	mg/m <sup>3</sup>	2(II); DGF; Y
USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m <sup>3</sup>	8h (long term)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	4 / 9

### 8.2 Contrôle de l'exposition

---

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

##### Protection des mains

Gants de protection

##### Protection oculaire

Lunettes de protection

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	limpide
Odeur	caractéristique

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C	---		
Inflammabilité	---	---		
Limites d'explosibilité	---	---		
Point éclair/plage d'inflammabilité	---	---		
Température d'ignition	---	---		
PH	8,5	9,5	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		---	---	---
Densité et/ou densité relative		1 g/ml	20 °C	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	
Indice de réfraction	---	---	---	

Danger d'explosion

---

### 9.2 Autres informations

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	5 / 9

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

---

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 10.5 Matières incompatibles

---

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Tests toxicologiques

64-17-5 ethanol

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		38,00000	mg/L	(4h)
par inhalation	CL50	Souris	>	20,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

---

#### Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

#### En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

#### Ingestion

Aucune donnée disponible

#### Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

#### Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

---

---

### Remarques générales

---

### 11.2 Informations sur les autres dangers

---

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5 ethanol

CL50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/L	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/L	48h

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée disponible

#### Classe de risque pour le

1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	6 / 9

milieu aquatique

Numéro de catalogue ---

Remarques générales

---

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Le produit est partiellement biodégradable.

Besoins en oxygène

---

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau

---

---

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

---

### 12.7 Autres effets nocifs

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet

080 112 Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

---

---

Recommandation

---

#### Conditionnement

Code de déchet

---

---

---

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### Indications diverses

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

---

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	7 / 9

IMDG, IATA ---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN ---  
IMDG ---  
IATA ---

### 14.4 Groupe d'emballage

---

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG ---  
Marine Pollutant - ADN ---

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID ---  
Classe de danger ---  
Etiquette de danger ADR ---  
Quantités limitées ---  
Conditionnement: Instructions ---  
Conditionnement: Dispositions particulières ---  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé ---  
Réservoirs mobiles: Instructions ---  
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières ---  
Codification réservoirs ---  
Restriction concernant les tunnels ---  
Remarques ---  
EQ ---  
Dispositions particulières ---

#### Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS ---  
Dispositions particulières ---  
Quantités limitées ---  
Conditionnement: Instructions ---  
Conditionnement: Dispositions particulières ---  
IBC: Instructions ---  
IBC: Réglementations ---  
Instructions réservoirs IMO ---  
Instructions réservoirs UN ---  
Instructions réservoirs Dispositions particulières ---  
Stowage and segregation ---  
Properties and observations ---  
Remarques ---  
EQ ---

#### Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard ---  
Passenger ---  
Passenger LQ ---  
Cargo ---  
ERG ---  
Remarques ---  
EQ ---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	8 / 9

Special Provisioning ---

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%] ---  
Teneur en VOC [g/L] ---  
Autres informations, restrictions et dispositions légales  
---

##### Allemagne

Classe de stockage ---  
Classe de risque pour le milieu aquatique 1  
Numéro de catalogue ---  
Décret relatif aux défaillances ---  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
---  
Autres informations, restrictions et dispositions légales  
---

##### Suisse

Teneur en VOC [%]  
< 3 %  
Autres informations, restrictions et dispositions légales  
---

##### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
---  
Federal Regulations  
---  
State Regulations  
---

##### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
---

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Informations diverses

Mentions de danger (CLP) H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations diverses



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 607 - AERO RETARDER

N° de l'article	50 607	Date d'émission:	25.08.23
Version	3.1 ( 25.08.23 )	Page	9 / 9

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/849 - ATP 17

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### Raison des dernières modifications

---

### Indications diverses

---